

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.

Édito



SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Edito , sommaire,
agenda**

Pages 2 à 5 :

◇ **Actualités
Nationales :**

à la Une :
consultations
médicales, ressources
2018 ; Brèves.

Pages 6 et 7 :

◇ **Infos nationales
APF :**

projet associatif,
nominations, les
cordées...

Pages 8 à 10 :

◇ **Infos
territoriales :**

accès aux droits, les
CLIC, enseignants
référents, aide à
domicile, CVS...

Pages 11 à 17 :

◇ **Infos DD35 :**

-Retour sur l'AD
-Activités : braderies,
HandiDon ;
- Groupe Initiatives ;
Caravane de
l'accessibilité ;
- Groupes Relais
-Agenda sorties et
activités ;

Pages 18 à 20 :

◇ **Journées
Découvertes :**

Parc des légendes,
jardins des
Renaudies ;

Page 21 :

◇ **Portrait**

Pages 22 à 24 :

◇ **Sports et culture**

◇ **Jeux**

◇ **Infos pratiques.**

Cher(e)s ami(e)s,
cher(e)s adhérent(e)s,

Restons tous acteurs !

Permettez-moi tout d'abord, au seuil de cette nouvelle année, de vous souhaiter toute la santé et l'énergie nécessaires pour mener à bien vos projets personnels et associatifs.

Au cours du dernier trimestre, nous vous avons proposé, lors des différentes rencontres organisées sur le département, de vous exprimer et de donner votre avis sur le futur projet associatif 2018/2023. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données à ces consultations et de l'avancée du projet dans ses différentes étapes jusqu'au congrès de Montpellier en juin 2018. À cet égard, nous remercions tous ceux qui ont apporté leur pierre à ce chantier qui va tracer la route des actions de notre association afin qu'elle puisse défier les futurs enjeux qui se présenteront à elle (voir p.6).

Lors de notre dernière assemblée départementale, en septembre 2017, vous avez, en ateliers, exprimé un certain nombre de propositions sur les actions à mettre en place et les liens à établir au niveau du département et des différentes structures de l'APF afin que la Délégation soit au plus près de ses adhérents et de leurs besoins. Un comité de pilotage va être mis en place afin de poursuivre ce travail (voir p.14). Je vous invite instamment à y participer pour, ensemble, établir nos actions prioritaires pour les prochaines années.

Je vous informe enfin, qu'avec l'accord du Conseil APF Départemental (CAPFD), Sandrine Baot, représentante départementale, sera désormais représentante adjointe et j'assurerai, à sa place, la fonction de représentant départemental.

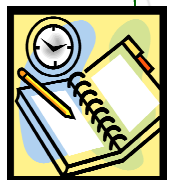
En vous remerciant tous, adhérents, bénévoles, salariés, pour votre implication dans toutes nos actions et combats pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, je vous souhaite de nouveau une très belle année.

Patrick Aubry,

Représentant du Conseil APF de Département.

Ne manquez pas :

- ◆ A la Une : nos ressources en 2018 (p.3),
- ◆ Le projet associatif 2018/2023 (p 6),
- ◆ Retour sur l'assemblée départementale (p.11 à 14)
- ◆ Programmes des activités et loisirs de la Délégation (p.17)
- ◆ La nouvelle rubrique « Portrait » (p 21)





● Santé : mise en place des consultations médicales majorées

Une convention entre la CNAM (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie) et les syndicats de médecins libéraux prévoit de mieux rémunérer certaines consultations à partir du 1er novembre 2017.

Les pathologies complexes mieux prises en charge !

Ainsi, les consultations de patients présentant une pathologie complexe ou instable sont majorées de 16 € : par exemple les consultations spécifiques pour des patients cérébro-lésés ou présentant des séquelles lourdes d'AVC (Accident Vasculaire Cérébral) : majoration de 16€.

Il en va de même pour les consultations très complexes : par exemple la consultation de visite longue pour des patients atteints de pathologie neuro-dégénérative (+60 %)

Le reste à charge : qui est concerné ?

La question centrale est évidemment celle du reste à charge pour les patients : il ne devrait y avoir aucune incidence financière pour les personnes relevant du régime d'Affections en

Longue Durée (ALD) ni pour ceux qui disposent d'une mutuelle. Les restes à charge ne concerneraient donc que les personnes sans mutuelle ou n'étant pas en ALD et pour lesquelles il ne serait pas possible de mobiliser d'autres types d'aides. Cela correspondrait à très peu de cas selon la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Des difficultés ?

N'hésitez pas à alerter la Délégation si vous rencontrez des difficultés liées à ces nouvelles modalités de tarification. Nous devons par ailleurs être vigilants sur la question de l'avance de frais (pour les bénéficiaires de mutuelle).

Une consultation dédiée aux personnes handicapées...

La volonté de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de Bretagne de créer dans chaque département, d'ici juin 2018, une consultation médicale dédiée aux personnes handicapées pourrait venir compléter utilement le dispositif décidé au niveau national : le financement d'un poste de coordination et la rémunération plus importante des consultations qui sont toujours plus longues permettraient de répondre aux besoins des publics oubliés dans cette convention (personnes polyhandicapées notamment).



Le défenseur des droits demande l'arrêt des expulsions des personnes gravement malades...

Mi-octobre, le Défenseur des Droits, Jacques Toubon, a demandé au gouvernement l'arrêt des mesures d'éloignement des personnes gravement malades dans des pays dont on sait qu'elles ne pourront accéder aux traitements nécessaires à leur survie. Il a dénoncé ces mesures contraires à la volonté du législateur ainsi que les obstacles, de plus en plus fréquents, à l'admission au séjour pour soins. Il souligne notamment l'expulsion de personnes porteuses du VIH vers la Côte d'Ivoire, l'Angola et la Guinée, inédits avant 2013. Des personnes handicapées ayant besoin de soins permanents sont également concernées.



● **RESSOURCES : À QUOI S'ATTENDRE EN 2018 ?**

●● **Un budget 2018 principalement dédié au paiement de l'AAH...**

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit un budget de 11,3 milliards d'euros pour le handicap et la dépendance dont 10,6 milliards consacrés au paiement de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de l'allocation supplémentaire d'invalidité et de la garantie de rémunération des travailleurs handicapés en ESAT (Établissement et Services d'Aide par le

Travail). Environ 24 millions seront consacrés à des actions diverses : emploi accompagné, instituts nationaux pour jeunes aveugles et jeunes sourds, lutte contre la maltraitance et subventions à certains organismes. À noter que les subventions versées aux associations nationales de personnes handicapées ou âgées sont divisées par deux. Globalement, malgré

le financement de 1 000 aides aux postes supplémentaires, les crédits destinés aux entreprises adaptées seront en baisse. Les dépenses de fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées ne sont plus financées par ce budget mais par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

●● **L'AAH à 900 € mais quand et à quelles conditions ?**

Actuellement de 810,89 €, l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH) sera portée à 860 € au 1^{er} novembre 2018 puis à 900 € au 1^{er} novembre 2019. Cette augmentation, beaucoup plus étalée dans le temps que prévu, s'accompagnera d'un abaissement du plafond de cumul de ressources pour les couples (1 350 € au lieu de 1 621 €), réduisant ainsi l'AAH jusqu'à 270 € par mois pour ¼ des bénéficiaires. D'autre part, les deux compléments garantie de ressources et majoration vie autonome, dont les montants sont inchangés depuis 2006, seront fusionnés à la baisse. Ces dispositions pourraient réduire l'augmentation totale de l'AAH à 15 € au mieux ! Enfin, une révision des exonérations fiscales et aux autres dispositions compensatoires est également prévue...

●● **Les principales autres dispositions**



Les titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accidents du travail ou maladie professionnelle perdront le

bénéfice de la prime pour l'emploi et subiront, sans compensation, l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). Les contrats aidés seront

recentrés essentiellement sur les entreprises adaptées et l'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire.

●● **Ponction de 100 millions sur les réserves CNSA !**

Lors du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) du 21 novembre 2017, le gouvernement a annoncé que 100 millions d'euros seront ponctionnés sur ses réserves pour aider les départements en difficulté... Ce déblocage d'urgence bénéficiera à ceux dont les dépenses d'allocations individuelles de solidarité (dont l'Allocation Personnalisée

d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) mais aussi le Revenu de Solidarité Active (RSA) sont particulièrement élevées au regard de leurs ressources.

Inacceptable !

19 départements sont concernés. Plusieurs associations, membres de ce conseil, ont réagi contre cette mesure. Pour l'APF, la



méthode, si elle n'est pas nouvelle, n'en est pas moins inacceptable et, sur le fond, la CNSA n'a, en aucun cas, à intervenir dans le financement du RSA.



● **ACCESSIBILITÉ**

●● **Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) : Un bilan négatif non sanctionné !**



Un million d'établissements ne seraient pas aux normes d'accessibilité, soit la moitié des ERP (Établissement Recevant du Public). Malgré cela, les préfetures ont reçu des directives pour ne pas sanctionner ces établissements mais les accompagner gentiment ! Or, les recettes provenant

des amendes infligées aux contrevenants devaient alimenter un fonds d'accompagnement de l'accessibilité universelle destiné à aider les propriétaires en difficulté financière à mettre leurs ERP en accessibilité et à contribuer à la mise en accessibilité de services de

communication au public. Ce fonds, créé en septembre 2014, n'est toujours pas opérationnel. D'autre part, un projet de loi dit « Pour un État au service d'une société de confiance » vise à réviser les normes de construction en accordant de nouvelles dérogations.

●● **Un Registre d'accessibilité obligatoire !**

Consultable par tous !

Depuis le 1^{er} octobre 2017, chaque Établissement Recevant du Public (ERP) doit disposer d'un registre d'accessibilité consultable par chaque usager. Il doit être disponible à l'accueil de l'établissement, quelle qu'en soit l'activité, et comporter les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des

prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu.

Que contient-t-il ?

Le registre doit notamment comporter l'éventuelle attestation d'accessibilité lorsque l'ERP est conforme, le calendrier de mise en accessibilité, l'attestation d'achèvement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), l'arrêté préfectoral accordant une dérogation,



le document d'aide à l'accueil à destination du personnel, les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité, etc. Les stations de transports collectifs sont également concernées.

●● **Résultats du 1er baromètre sur la qualité de vie dans son logement...**

Plus de la moitié des répondants ne se voit pas vieillir dans son logement !

2 700 personnes ont été interrogées par Qualitel sur leurs ressentis en matière d'isolation acoustique, thermique, de ventilation et qualité de l'air, confort, adaptation au handicap ou perte d'autonomie. Dans ce domaine, 56% des répondants ne se voient pas vieillir dans leur logement actuel, constat qui concerne également les logements construits depuis moins de 10 ans : 28% de leurs habitants

estiment qu'ils sont mal adaptés à la perte d'autonomie liée à l'âge. Le baromètre permet également de constater que les occupants apprécient la qualité des logements construits depuis 1990, période à partir de laquelle les normes de construction ont assuré la livraison de maisons et appartements mieux isolés et plus confortables. Or, les bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers

plaignent depuis des années pour une révision à la baisse des normes de construction, qu'elles portent sur l'isolation, le confort, l'accessibilité ou l'adaptabilité.





● POLITIQUE DU HANDICAP

●● un haut fonctionnaire garant de la prise en compte du handicap

Une circulaire de début novembre du 1er premier ministre, relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur des personnes handicapées et de leur inclusion, informe chaque ministre du rythme désormais annuel du Comité Interministériel du Handicap et leur demande également de désigner un haut

fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion au sein de chaque ministère avant le 10 novembre 2017. Ce haut fonctionnaire sera garant de la prise en compte de la question du handicap dans la préparation des textes législatifs et réglementaires ainsi que dans les indicateurs de performance des programmes du budget

de l'État. En particulier, pour chaque projet de loi, il sera chargé de réaliser de manière systématique la fiche 'diagnostic-handicap' déjà prévue par une circulaire de 2012 relative à la prise en compte du handicap dans les projets de loi.

●● Le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) : de nouvelles procédures d'accès aux services des préfectures

Le PPNG a pour objet de moderniser et de simplifier la délivrance des titres (cartes d'identité nationale, passeports, permis de conduire, cartes grises) en dématérialisant les procédures et, ainsi, supprimer les déplacements des demandeurs dans les

préfectures et sous-préfectures. Cette réforme devrait être opérationnelle **dès janvier 2018** avec la fermeture définitive des guichets. Pour les demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports, des accueils humains seront assurés par des médiateurs dans les

guichets locaux des mairies et des bureaux de poste.

Des difficultés ?

L'APF mobilise tous les acteurs afin que les difficultés rencontrées par la mise en place de cette nouvelle procédure soient remontées par les Délégations jusqu'au siège.



● ÉDUCATION / INSTITUTIONS

●● Le plan Étudiants oublie le handicap !

Le plan en faveur des étudiants, présenté fin octobre par le gouvernement, supprime le dispositif informatique décrié « Admission Post Bac » pour le remplacer par des vœux émis par les lycéens et soumis à l'appréciation de leurs enseignants, et comporte des mesures censées

améliorer la réussite et le quotidien des étudiants. Toutefois, aucune ne concerne les besoins spécifiques des étudiants handicapés actuellement peu ou mal couverts, notamment l'aide à la prise de notes et la mise à disposition de personnels d'aide et d'accompagnement,

l'accessibilité des locaux et des documents pédagogiques. À noter également que le projet de loi de finances pour 2018 ne comporte pas d'investissements en matière de création de nouveaux établissements universitaires.

●● 3 500 élèves sans AVS !

Selon le collectif Citoyen handicap, 3 500 élèves handicapés n'avaient pas l'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) qui leur a pourtant été attribué par leur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'administration de l'Éducation Nationale ne

respecte pas ces décisions ni les engagements pris. Sont mis en cause un recrutement prévisionnel insuffisant, des personnels contractuels en congé maternité et non remplacés et des budgets épuisés dans certaines académies.





• Le projet associatif 2018/2023

Qu'est-ce que c'est ?

Le projet associatif de l'APF est une démarche pour « mettre en mouvement » tous les acteurs de l'association sur les 5 années à venir. Il s'agit d'une vision politique partagée portée par des fondamentaux, une référence et un cadre communs :
Un projet politique de transformation de la société pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.
Un projet de mobilisation de tous les acteurs de l'APF pour donner du sens à l'action.
Un projet lisible par l'extérieur pour renforcer les liens de l'APF avec la société civile.

Pour qui ?

- * Un projet qui s'adresse à tous, facile à lire et à comprendre, concret et accessible pour tous.
- * Un projet qui vise les acteurs internes de l'association, qui les concerne, qui leur permet de s'impliquer...
- * Un projet qui vise aussi les acteurs externes de l'association et qui donne envie de venir vers nous...



Concrètement, dans notre département...

Jean-Yves Le Houëzec, élu APF de notre département, a été nommé ambassadeur du projet sur la région Bretagne. Des consultations collectives ont été organisées, fin novembre et début décembre 2017, sur Fougères, Redon, Rennes et Saint-Malo afin de déterminer les axes prioritaires du projet associatif. Chacun peut suivre l'avancée du projet, qui sera discuté lors du congrès de Montpellier en juin 2018, sur le site de la Délégation : www.apf35.com.

Réunion des ambassadeurs du 18 décembre 2017

Cette rencontre, organisée au siège de l'association, a mobilisé 22 participants (8 régions représentées). Contrairement au précédent projet associatif, celui-ci est le fruit d'une co-construction. Il est important que tous les acteurs de l'APF s'impliquent car tout est loin d'être écrit. La réunion des ambassadeurs du 18 décembre dernier l'a bien mis en valeur. Dans les différentes régions, on retrouve certaines constantes :

- * Des sujets qui font consensus : sortie de l'isolement, l'accessibilité universelle (pas seulement l'accessibilité physique, l'accès aux soins, aux loisirs, etc.) et une communication percutante sont les trois rubriques qui ont fait l'unanimité dans l'ensemble des réunions.
- * Des sujets particulièrement populaires comme l'accès aux soins et la liberté de choix du parcours.
- * A l'inverse, certains sujets ont fait sérieusement débat : jusqu'où l'APF peut-elle s'engager dans la voie de la

transformation de la société ? N'y a-t-il pas là un risque de « politisation », de prises de position clivantes ? Les questions autour du modèle économique de l'APF ou de son fonctionnement démocratique ont, elle aussi, été chaudement débattues. Les ambassadeurs ont également souligné les aspects qui leur ont paru le plus significatif : la démarche proposée est constructive, participative mais elle a du mal à inclure tous les acteurs car les thèmes abordés peuvent paraître à certains trop complexes ou trop éloignés des préoccupations du quotidien pour qu'ils puissent s'en saisir. Par ailleurs, le travail en commun avec les établissements et services de l'APF (professionnels, usagers) ne s'est pas mis en place dans plusieurs régions.

Les prochaines étapes

D'ici la mi-février, les différents intervenants (Groupe de travail projet associatif, CA, Journaliste chargée de la synthèse et de la rédaction) vont participer à l'élaboration d'un pré-projet

qui tiendra compte des contributions qui sont remontées au siège (contributions collectives, contributions individuelles) et des résultats des travaux des groupes thématiques (comme le groupe polyhandicap). Les thèmes qui n'ont pas fait l'unanimité (voir plus haut) seront obligatoirement réécrits pour que le projet reste en phase avec ce que les acteurs de l'association ont exprimé. Une grille de lecture et de questionnement permettra à tout le monde de s'en saisir. Après la diffusion de ce pré-projet, chaque CAPFD devra organiser, avant le 1^{er} avril, une réunion avec les différents acteurs concernés : élus, animateurs des groupes relais, présidents des conseils de vie sociale (CVS), salariés des établissements et services afin de donner un avis sur cette 1^{ère} version.

A la suite des remontées des observations des départements, le groupe de travail projet associatif et le Conseil d'Administration (CA) finaliseront en mai le projet qui sera présenté fin juin au congrès de Montpellier.



• **Ça bouge au siège de l'APF...**

Nouveau bureau du conseil d'administration de l'APF

Le nouveau conseil d'administration APF a élu son bureau, le 21 octobre dernier, .

Voici sa composition :
Alain Rochon (président),
Jean-Marie Coll, Jacky Décobert et Jacques Zéitoun (vice-présidents),
Jean-Manuel Hergas (trésorier),
Morgan Lifante (trésorier adjoint),
Pascale Ribes (secrétaire),
Serge

Mabally (secrétaire adjoint).

Deux nouveaux directeurs au siège de l'APF

M. Pierre-Yves Lenen, en qualité de Directeur du Développement et de l'Offre de Services (DDOS). Il sera chargé de piloter l'équipe DDOS et de poursuivre la politique de développement ou d'adaptation de l'offre médico-sociale.



M. Jean-Luc Roux, en qualité de Directeur des systèmes d'informations de l'APF. Il sera chargé de piloter les systèmes d'informations de l'APF, de définir le schéma directeur de l'information et des budgets informatiques.



Le BIP n° 16 est paru !

Le nouveau BIP (Bulletin d'Informations des Parents d'enfants en situation de handicap) est sorti. À la une : RePairs Aidants épisode 2, des vacances pour nos enfants, impôts, parents et aidants, MDPH : nouveaux formulaires, rentrée scolaire.

Pour vous abonner, signalez-vous à : www.gn.parents@apf.asso.fr.

Semaine nationale des personnes handicapées 2018

Elle aura lieu du 12 au 18 mars 2018. L'APF renouvellera, à cette occasion, sa campagne « Vous donnez, Nous avançons ! ». Soyez nombreux à y participer.



• **Quoi de neuf aux Cordées APF ?**

Les Cordées solidaires...

Les Cordées APF ont, en cette fin d'année, lancé pour la 3ème fois l'opération « Une carte pour un oublié ! ». Ce sont des cartes créées et écrites par des acteurs de l'APF et distribuées lors des maraudes de fin d'année de nos associations partenaires (Croix-Rouge, Secours Populaire...). En 2016, plus de 300 cartes ont été distribuées et autant de sourires récoltés.



11^e concours littéraire des Cordées APF

Ouvert, jusqu'au 30 juin 2018, à tous les auteurs francophones (adhérents, bénévoles, salariés, partenaires...) de romans, poèmes, contes, textes humoristiques ou épistolaires, ce concours récompense les meilleures contributions en attribuant 10 prix (un dans chaque genre littéraire). Informations sur le site :

<http://lescordées.blogs.apf.asso.fr>.

• **Journée d'études sur la parentalité, le 24 janvier 2018 à Evry**

Devenir parent quand on est en situation de handicap : quels besoins, quel accompagnement ? Des ateliers collaboratifs permettront d'envisager les solutions de demain pour répondre aux besoins encore non couverts pour accompagner la parentalité des personnes en situation de handicap. Regards croisés entre les personnes concernées, leur entourage, les professionnels.



• **Handicap : accéder à ses droits plus facilement...**



Une publication du commissariat à l'égalité des territoires de septembre 2017 souligne la spécificité de certaines situations dans l'accès aux droits : territoires fragiles, problèmes d'accessibilité... Pour y remédier, il y a le développement des partenariats de proximité... Où en sommes-nous en Ille-et-Vilaine ?

Qu'en est-il ?

D'une part on dénombre des situations de handicap plus fréquentes dans les territoires fragiles : les allocataires de l'AAH (Allocation pour Adultes Handicapés) ne représentent que 2,6 % des 20-64 ans dans les cœurs urbains mais 3,3 % dans les communes de densité intermédiaire aux abords des centres les plus denses.

D'autre part, des difficultés liées à l'accessibilité des services peuvent aggraver la situation des habitants handicapés et entraver leur accès aux droits.

Favoriser le partenariat

Aussi en lien avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), le commissariat à l'égalité des territoires entend accompagner et favoriser les développements des partenariats de proximité pour une meilleure prise en charge.

Pour l'heure, on est encore au milieu du gué : une enquête menée en 2017 auprès de 32 MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), moins de la moitié d'entre elles (13 sur 32) déclarent disposer

d'une implantation d'antennes ou de permanences dans les territoires fragiles.

Où en sommes-nous en Ille-et-Vilaine ?

Sur ce chapitre, la MDPH d'Ille-et-Vilaine fait donc figure de bon élève avec ses 13 relais dans les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) du département.

<http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/en-bref-42-handicap-dans-les-territoires-fragiles-accéder-a-ses-droits-plus-facilement>

• **Les CLIC : relais de proximité de la MDPH**

Une convention pour plus de proximité

Depuis 2010, une convention régit les rapports entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et 13 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) du département. Ceux-ci ont reçu pour mission l'information et l'accueil de proximité des personnes handicapées.

Chaque année, on a vu les CLIC développer de façon importante cette activité. Ainsi, entre 2010 et 2016, le nombre de personnes handicapées accueillies dans les CLIC a pratiquement doublé,

passant de 5 700 à 10 200 (la MDPH de son côté assure quant à elle un accueil physique de 16 000 personnes handicapées). Dans le même temps, les CLIC répondaient à 12 000 appels téléphoniques et demandes par mail (MDPH : 40 000 réponses par an)

Financement

Pour financer cette activité, les CLIC reçoivent une dotation financière de la MDPH composée :

- d'une part fixe : 11 150 € par an
- d'une part variable calculée sur l'activité déployée en direction des personnes handicapées sur

le territoire du CLIC (permanences tenues en dehors des locaux du CLIC, taux de personnes handicapées accueillies, etc.)

3 CLIC montent sur le podium et reçoivent la dotation maximale (3 350 €) : Redon, Combourg et St-Brice-en-Coglès.



• Les enseignants référents des élèves en situation de handicap.

Présents à toutes les étapes du parcours scolaire

Les enseignants référents assurent le suivi du projet des élèves handicapés (y compris ceux qui fréquentent des établissements médico-sociaux). Ils réunissent les Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves dont ils ont la charge et assurent un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), les familles et les enseignants. Ce suivi individuel demande beaucoup de temps et les enseignants référents sont souvent débordés.



Toutefois, la situation s'améliore (lentement) :

– il y a dix ans, on comptait 10 enseignants référents dans le département et chacun d'entre eux avait en charge le suivi de 240 élèves
– cette année, les enseignants référents sont au nombre de 22 et chacun assure le suivi individuel de 185 élèves en moyenne
– l'an prochain, on pourrait s'approcher d'un nombre de suivis de 150 par enseignant puisque l'inspection académique vient de décider la création de 5 postes d'enseignants

référents.

Ceux-ci seront installés à :

- Retiers : collège La Roche aux Fées
- Maen Roch (commune nouvelle : fusion de St Brice-en-Coglès et St Étienne-en-Coglès) : collège Angèle Vannier
- Rennes : collège Sainte-Thérèse
- Rennes : collège de Cleunay
- Fougères : lycée Jean-Baptiste Le Taillandier

Enfin on a appris que l'enseignant référent basé au Collège Surcouf de Saint-Malo va déménager au lycée Jacques Cartier, (conséquence de la fermeture annoncée du collège Surcouf).

• « Chez moi, je veux une aide de qualité ! » Les personnes handicapées prennent la parole...

C'est le thème abordé lors de la table ronde/débat organisée par le groupe de travail « Services à la personne » du Collectif Handicap 35 avec le soutien du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, de l'Association Solidarité Bouchons 35 et du Fonds Handicap et Société par Intégrance, le vendredi 17 novembre au Triangle à Rennes.

Un beau succès !

Les débats ont porté sur la nature des aides, le choix du mode d'intervention, l'organisation des services, les aidants et la formation. Notre représentant départemental, Patrick Aubry, a participé à cette table ronde et a été particulièrement sensible au spectacle donné par la

compagnie de théâtre « Instant » qui a très bien su mettre en scène et valoriser les 10 témoignages d'usagers ainsi que par la liberté de parole, encouragée par l'animateur de la table ronde, Yvon Lechevestrier, entre le public et ces témoins. « Cette manifestation a été un beau succès avec environ 70 participants ; cela témoigne de l'importance du sujet débattu au cœur de notre quotidien. Je donne un grand coup de chapeau à tous les acteurs : ceux du Collectif Handicap 35 et de la Délégation, en particulier Cécile Cottebrune-Débats et Marine Cadoux pour leur dynamisme et leur persévérance. Il faut également souligner

l'implication du Conseil

Départemental 35 qui a versé une subvention de 3 000 € et celle de l'association Solidarité Bouchons 35 qui a donné 800 €. »



Rendez-vous en janvier

Le but de ce temps fort était d'établir une liste d'attendus à respecter pour un service à domicile humain et de qualité. Cette liste va être remise aux décideurs, financeurs et services d'aide à domicile. La restitution aura lieu le 29 janvier 2018 en présence de représentants de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 35) et du Conseil Départemental.

**● Rencontre inter CVS (Conseil de Vie Sociale) du 14 Novembre 2017****Une rencontre au sommet !**

Participaient à cette réunion : Jean-Manuel Hergas, trésorier de l'APF, représentant de son conseil d'administration et animateur de cette journée ; Jean-Luc Péron, responsable de l'offre de services au bureau régional de l'APF ; Etienne Valois, responsable de la vie associative sur le territoire 35/56 ; des représentants de la Délégation du Morbihan ; Catherine Pierre, directrice du Foyer Guillaume d'Achon et représentante des directeurs de structures du département d'Ille-et-Vilaine ; Patrick Aubry pour le Conseil APF de Département et rédacteur de ce compte-rendu.

Échanges avec les élus des CVS

Cette journée a permis des échanges avec les élus de chaque CVS de Bretagne, sur leurs pratiques et aussi sur leurs attentes. Dans l'ensemble, les élus semblent satisfaits quant au déroulement de leur mandat, du fonctionnement et de l'organisation des CVS.

Mobilisation de l'APF

Jean-Manuel Hergas est également intervenu pour présenter l'actualité politique liée au handicap

et les points de vigilance de l'APF qui portent notamment sur :

- l'accessibilité universelle pour une société inclusive : attention aux dérogations !
- La réforme de l'AAH et la revalorisation de son montant : promesses du candidat Macron...
- Le manque de place pour les personnes polyhandicapées : Patrick Aubry souhaite, qu'au niveau national, l'APF puisse soutenir le Collectif Parents de notre département dans sa mobilisation et ses revendications.

Lancement du projet associatif

L'administrateur évoque également le nouveau projet associatif de l'APF pour le quinquennat 2018/2023 et la consultation en cours pour son élaboration. Patrick Aubry précise que plusieurs rencontres sont déjà programmées sur le département d'Ille-et-Vilaine pour y associer le maximum d'acteurs.

Inquiétudes des résidents

Catherine Pierre parle de l'inquiétude des résidents des foyers quant à la suppression des contrats aidés. Ainsi, au Foyer Guillaume d'Achon, la personne en contrat aidé

accompagne les résidents dans leur quotidien (petit déjeuner par ex.) et leur vie sociale.

Guillaume d'Achon, un foyer médicalisé

Madame Pierre précise que ce foyer est maintenant reconnu comme foyer médicalisé et non plus foyer de vie, ce qui inclut un doublement de places. Toutefois, sur les 5 places demandées par l'APF, l'Agence Régionale de Santé (ARS) n'a autorisé qu'une place.

Soucis des familles

Une famille présente à cette rencontre évoque les problèmes de déglutition que rencontrent certains résidents. Un groupe de travail au sein du Collectif Handicap 35 avec le concours de l'École Nationale de la Santé Publique (ENSP) réfléchit actuellement à cette problématique.

Prise en compte des aidants

Jean-Luc Péron, pour répondre à la demande d'une famille, informe que des formations pour les aidants vont être mises en place en 2018.

**Une Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)**

Le Département d'Ille-et-Vilaine organise, le 23 janvier prochain à Rennes, un après-midi d'échanges sur le thème : « Une Réponse Accompagnée Pour Tous » afin d'insuffler une nouvelle dynamique en faveur des parcours des personnes en situation de handicap. Informations auprès du CREA I : 02 99 38 04 14. Inscription via le lien suivant : <http://www.creai-bretagne.org/form/25-rapt35-inscription.html>.



● RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE 2017

Le samedi 23 septembre 2017, dès 9h30, les salariés de la Délégation et quelques bénévoles ont accueilli les 55 participants à l'Assemblée Départementale, qui s'est déroulée à Chartres-de-Bretagne, au Foyer Handas.



Accueil : à 10h00, le Directeur de la Délégation, Francis Renard, et la représentante départementale, Sandrine Baot, ont ouvert l'assemblée et remercié les adhérents et invités présents, notamment Jean-Manuel Hergas, membre du Conseil d'Administration de l'APF. Ce dernier est intervenu à plusieurs moments au cours de la journée pour réagir lors des différents débats, commenter les rapports d'activités et présenter les chantiers en cours au niveau national.

En préambule, au nom du **Collectif des parents des enfants et adultes en situation de polyhandicap**, Madame Elisabeth Somat, maman d'une jeune fille actuellement accueillie à

l'IEM (Institut d'Éducation Motrice) Handas-APF de Chartres-de-Bretagne est venue présenter les évolutions concernant la situation des personnes polyhandicapées. Au cours de l'année 2017, les choses ont commencé à évoluer dans le bon sens tant en Bretagne, grâce à la mobilisation des parents, qu'au niveau national. On devrait donc s'attendre à quelques améliorations, certes insuffisantes, dans l'accueil des personnes polyhandicapées.

La matinée a été ensuite consacrée à des échanges et débats autour du thème : **La Délégation départementale par ses implantations locales et des groupes de travail : un enjeu de proximité !**

Les participants, répartis en 3 groupes, ont débattu autour de 2 questions :

- Quelles actions nos adhérents souhaitent-ils voir se développer en priorité et proches de chez eux ?
 - Quels liens établir avec les établissements et services médico-sociaux et les conseils de vie sociale implantés dans le département ?
- De ces échanges, jugés trop courts par l'ensemble des participants, sont ressortis un certain nombre de constats et de propositions (à retrouver en fin d'article).



La pause du repas a permis, comme à l'accoutumée, de partager un agréable moment de convivialité.





● **RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE 2017**



L'après-midi a été consacrée à « **la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine en actions** ».

En préambule, a été projetée à l'assemblée, une courte vidéo montrant, en images, le panel d'activités proposées par la Délégation. Elle a été réalisée par Alain Gilbert, actuellement à la Délégation en mécénat de compétences de la Poste.

Francis Renard a ensuite invité les 3 salariées responsables d'activités à dresser le bilan des actions entreprises dans l'année écoulée.

Cécile Cottebrune-Débats a présenté **les activités du Groupe Initiatives et des Groupes Relais** (bilan à retrouver avec le compte-rendu complet de l'assemblée départementale sur le site www.apf35.com).

Participations inclusives

Cécile conclut en annonçant la participation, grâce à des hippocampes et un tandem, d'adhérents à la course « Rhoazon run » organisée le lendemain. Francis reparle également de la participation de l'APF à « Rennes sur roulettes »

et du projet de challenge entre Délégations lors de l'édition de 2018 de cette manifestation.

Stéphanie Piron fait ensuite le bilan des **activités loisirs** proposées aux adhérents : les 6 ateliers, les sorties ponctuelles, les festivals, le séjour d'été...

En l'absence de René Lefeuvre et d'Élisabeth Renaud, Francis évoque **les 7 sorties découvertes** organisées dans l'année.

Francis parle également du **Groupe Amitié** qui se réunit tous les lundis après midi et qui regroupe une vingtaine de personnes autour de jeux de société. Brigitte Parey-Mans signale la constitution d'un **atelier Chorale**, depuis mars 2017, autour d'un formateur musicien guitariste.

Catherine Poulain fait ensuite le **bilan des opérations ressources**, opérations vitales pour notre Délégation et sans lesquelles les activités qui ont été présentées ne pourraient être organisées. Les résultats globaux de 2016 sont excellents avec

environ 70 000 € récoltés grâce notamment aux **braderies** et à l'opération **HandiDon**. Elle évoque également le projet de développement des **legs**, en baisse ces dernières années.

Francis informe l'assemblée du retrait de l'APF de l'opération des **brioche de l'amitié**, en raison des difficultés d'organisation et de coordination avec les autres associations partenaires et le recentrage de la Délégation sur « la fête du sourire » avec l'organisation de nouveaux événements encore à définir.

Dans le domaine de **la communication**, Brigitte Parey-Mans, au nom de l'équipe Han'dizou, rappelle le travail important réalisé par tous les membres de l'équipe afin d'assurer la mise à jour régulière du **site Internet** www.apf35.com grâce au concours très précieux de notre webmaster bénévole Michel Lutz et afin d'éditer les 4 n° trimestriels du **bulletin** auxquels s'ajoutent un numéro spécial consacré, cette année, aux bénévoles de la Délégation. Elle signale 2 nouveautés : la version audio du bulletin et la nouvelle rubrique 'Portrait'

Elle évoque également **le café citoyen**, qu'elle anime avec Jean-Charles Ropert à raison de 3 par an environ.



● **RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE 2017**



Francis Renard présente ensuite **le bilan financier de 2016**, déficitaire (environ 70 000 €), supérieur au déficit prévisionnel. Francis explique toutefois que, le principe de solidarité jouant, notamment par la répartition des legs, l'équilibre financier (déficit prévisionnel) a pu être maintenu sur un plan régional.

Sandrine Baot, représentante départementale, dresse un rapide **bilan des activités du Conseil APF de Département** (CAPFD). Celui-ci, composé de 11 élus, se réunit une fois par mois. Le Conseil est l'organe politique de la Délégation. Sandrine Baot conclut son intervention en rendant un hommage appuyé à Francis Renard, directeur territorial, qui animait ce jour sa dernière assemblée départementale.

Francis Renard et Cécile Cottebrune-Débats donnent enfin quelques

notre Délégation).

En guise de conclusion, Jean-Manuel Hergas, administrateur national, est intervenu pour exposer les préoccupations du siège au regard de **l'actualité politique nationale et de l'organisation interne de l'association** (résumé à retrouver avec le compte-rendu complet de l'assemblée départementale sur le site www.apf35.com).



informations départementales : le périple sportif de Luc Chevrel qui, pendant un mois, fait le tour de Bretagne en kayak de mer et en vélo, en récoltant des dons au profit de la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine et la tenue, le 17 novembre prochain, d'une table ronde autour des services à la personne à domicile, organisée par le Collectif Handicap 35 (dont

Épilogue

Cette journée, à la fois studieuse et conviviale, s'est achevée en musique avec Philippe Mouazan, conteur et chanteur. Sa présence à été fortement appréciée tant par la qualité de sa prestation artistique que par sa façon de créer une véritable interaction avec le public dans la joie et la bonne humeur.





● **RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE 2017**

La Délégation départementale par ses implantations locales et des groupes de travail : un enjeu de proximité !

Résultat du travail des groupes :

Pour le 1^{er} groupe :

- Difficultés à recenser les besoins réels sur les secteurs : comment aider les Groupes Relais à faciliter la communication, les déplacements et l'animation sur leur secteur ?
- Besoin d'aide pour dynamiser les groupes ;
- Organiser une réunion par secteur, notamment ceux où l'APF n'est pas présente, à laquelle participeront des membres de la Délégation (salariés, élus, autres acteurs) : « Si tu ne vas pas à la Délégation, la Délégation ira à toi ! »
- Pouvoir bénéficier de la présence ponctuelle des salariés sur les Groupes Relais ;
- Favoriser l'entraide entre secteurs (...)

Pour le 2^{ème} groupe :

- Organiser des rencontres sur les transports avec Illenoo-Keolis au sujet des minibus ;
- Créer un flyer présentant les Groupes Relais qui pourrait être donné aux passants en situation de handicap dans la rue mais aussi déposé dans les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination, antennes locales des MDPH), les services à la personne, les établissements et services

médico-sociaux...

- organiser un repas sur le parvis des mairies dans les communes avec lesquelles les échanges sont difficiles en matière d'accessibilité, et inviter les élus et les commerçants à déjeuner avec les adhérents. L'objectif : dénoncer l'inaccessibilité !
- Investir les conseils municipaux afin de se faire "voir et entendre" ;
- Développer des projets avec les Établissements et services médico-sociaux : opération station de lavage mais aussi proposer des interviews de jeunes des Groupes Relais qui seraient publiés dans les newsletters de ces établissements dans le but d'inciter les usagers à se rapprocher des Groupes Relais.

Pour le 3^{ème} groupe :

- Améliorer la connaissance, la communication et les relations entre les structures APF : travail,

- actions communes, présence d'un membre du CAPFD (Conseil APF de Département) aux conseils de vie sociale Handas,... ?
- Continuer à assurer l'accueil de premier niveau en Délégation, être le relais pour les personnes ayant besoin d'être accompagnées dans leurs démarches, rôle de conseil, d'orientation, de démarche militante avec mobilisation si nécessaire des adhérents APF ;
- Conserver le niveau d'activités du réseau loisirs animation. Ces activités sont essentielles pour les adhérents qui ont des problèmes de santé importants (besoin de convivialité, d'évasion, de lien social) ;
- Mettre en place des outils pour que les personnes n'ayant pas accès à l'écrit puissent avoir les informations.

Appel à tous les volontaires et intéressés !

Afin de donner une suite aux propositions de ces 3 ateliers, le conseil APF de département a proposé la mise en place, au 1er trimestre 2018, d'un groupe de travail dont l'objectif sera de déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre à la Délégation dans le cadre du plan d'actions départemental.

Si ce projet vous intéresse, nous vous invitons à participer à ce groupe de travail en vous y inscrivant, avant la fin du mois de janvier, auprès de Franck :

Téléphonez au 02 99 84 26 66.



• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

•• Braderies

Bilan du dernier trimestre

Dimanche 15 octobre :
grande braderie, halle Martenot à Rennes :
12 365, 54 €.

Samedi 25 novembre :
« jeux, jouets, bijoux et livres », dans les locaux de la Délégation : 675,76 €.



Dates des prochaines braderies organisées en 2018 (9h00 à 18h00)

Braderies à thème (salle paroissiale St Augustin 10 rue Mirabeau à Rennes) :

Samedi 10/02/2018 :
« Vêtements - Cuir - Vaisselle »

Samedi 09/06/2018 :
« Tableaux - Rétro »

Samedi 24/11/2018 :
« Jeux - jouets - Livres
Bijoux - Luminaire »

Grandes braderies (livres, vaisselle, cuirs, vêtements, jouets, tableaux, objets rétro, bijoux) :

Dimanche 18/03/2018 :
Halle Martenot - Rennes

Dimanche 05/08/2018 :
Place de Rocabey - St Malo

Dimanche 21/10/2018 :
Halle Martenot - Rennes

Braderie spéciale :

Grande Braderie de Rennes (20 juin 2018) :
« vaisselle et livres ».

HandiDon = Inclusion, solidarité proximité !

L'opération HandiDon s'est terminée le 1^{er} décembre dernier. Les bénéficiaires de cette opération permettront de prendre en charge tout ou partie du coût des différents projets identifiés sur les territoires, projets qui sont autant d'atouts précieux pour conforter la confiance de nos donateurs et partenaires. Ses projets permettront par exemple de :

- Favoriser l'accès aux loisirs (sports nautiques en Allier et Puy de Dôme)
- Agir en faveur de l'inclusion (instruments de musique adaptés dans le Nord et Pas de Calais)
- Faciliter l'accès aux soins (annuaire des lieux de soins accessibles à Paris)
- Rompre l'isolement (minibus dans les Côtes-d'Armor)

Au final, la Délégation 35 a collecté 16 171,10 €, qui se décomposent ainsi :

- Collecte auprès des adhérents : 2 337,50 €
- Actions (braderie + vente de livres) : 13 041,30 €
- Établissements APF : 792,30 €

Les tirages national et régionaux de la tombola ont récompensé 3 participants d'Ille-et-Vilaine : 2 ont gagné un lot de billets pour Disneyland Paris, la 3^{ème} une enceinte bluetooth.



Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.



• GROUPE INITIATIVES : MOBILISATION ET SENSIBILISATION

Ce dernier trimestre, la caravane de l'accessibilité a poursuivi sa route. Les militants du Groupe Initiatives ont fait beaucoup d'informations « accessibilité » à des commerçants et de la sensibilisation notamment, le 29 novembre, en partenariat avec le Conseil Départemental. A noter également, dans l'activité

du groupe, le développement des activités du comité de pilotage des sensibilisations scolaires avec le département du Morbihan et Rémy Carrot comme référent pour la création d'un parcours fauteuil.



• LES GROUPES RELAIS

- **GR SAINT MALO** : prise de rendez-vous pour la caravane de l'accessibilité en lien avec le Groupe Initiatives vers les communes du Nord Ouest du département avec notamment Dinard et Pleurtuit. Participation au Festival Regards Croisés début Novembre. Début de la saison des paquets cadeaux à Cultura.

- **GR FOUGERES** : rencontre avec Droit de Cité, qui a permis de faire émerger une convention de partenariat sur la question des accompagnements avec transports de leur association et une meilleure visibilité du GR sur le pays de Fougères.

- **GR REDON** : rencontre avec la municipalité de Redon pour la mise en place d'une journée caravane de l'accessibilité au printemps 2018. Dommage, le projet de sensibilisations scolaires "piétine" malgré la mise en place de la convention avec l'OFIS des Sports de Redon pour les sensibilisations scolaires et la création d'un "catalogue" commun d'ateliers à proposer.



• Agenda des groupes

- ◇ Réunion du Groupe Initiatives : le 10 janvier, le 11 janvier (réflexions sur un parcours fauteuil pour les sensibilisations), le 16 janvier (COPIL des sensibilisations scolaires avec le 56), le 6 février;
- ◇ Participation du Groupe Initiatives: réunion STAR / Handistar le 12 janvier, services à la personne le 29 janvier;
- ◇ Formation des bénévoles : le 24 janvier, le 14 février ;
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Saint-Malo les 11 et 23 janvier, les 8 et 27 février ;
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Fougères le 9 janvier, le 13 février ;
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Redon : non fixée fin décembre.

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)



Après la trêve des fêtes de fin d'année, toutes les activités de la Délégation reprennent ; inscrivez-vous vite...



• **Les ateliers**

L'atelier pâtisserie :

Les mardis après-midis 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, à la Délégation ;

Les ateliers peinture et relaxation :

Les vendredis après-midis 5 et 19 janvier, 2 et 16 février, à la Délégation ;

L'atelier écriture et expression :

Les mercredis après-midis 17 et 31 janvier, 14 et 28 février, à la Délégation ;

L'atelier chorale :

Tous les jeudis après-midi, à la Délégation ;

• **Le Groupe Amitié**

Le Groupe Amitié se retrouve, autour de jeux de société, tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory (près du Foyer G. d'Achon).



• **Les sorties et balades**

- ◇ Piscine des Gayeulles : le 11 janvier après-midi ;
- ◇ Match de foot Rennes Marseille : le samedi soir 13 janvier ;
- ◇ Jeu d'énigmes et évasions « Espace Game » : le 17 janvier après-midi à Cesson ;
- ◇ Soirée cinéma McDo : le 19 janvier à Rennes ;
- ◇ Repas d'hiver « raclette » : le jeudi midi 25 janvier à la Délégation ;
- ◇ Journée resto bowling : les mardis 30 janvier et 27 février ;
- ◇ Entraînement du stade rennais : date à préciser début février ;
- ◇ Soirée McDo patinoire des Gayeulles : le 9 février ;
- ◇ Visite des Champs Libres et du planétarium : le 13 février après-midi ;
- ◇ Baptême automobile au circuit de Loheac : le 17 février après-midi ;
- ◇ Quad à Lanrigan : le 20 février après-midi ;
- ◇ Repas chinois : le jeudi midi 22 février à la Délégation ;



• **Programme des journées découvertes de 2018**

- 22 Mars : Musée archéologique à Jublains (53)
- 19 Avril : Les jardins de Brocéliande (Bréal/Montfort 35)
- 24 Mai : la vallée des Saints à Carnot (22)
- 28 Juin : Château de Ste Suzanne (53)
- 13 Septembre : Site mégalithique de St Just (35)
- 18 Octobre : Océarium du Croisic (44).

A NOTER DANS VOTRE AGENDA :

**PROJET RANDO MOTOS
FOUGÈRES,
LE 26 MAI 2018**

Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf35.com.

Il est important de s'inscrire aux activités et d'attendre la validation pour venir. Les places sont souvent limitées et on ne peut donc pas prendre tout le monde. Les ateliers sont à régler en début de session (souvent pour 2 mois).

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

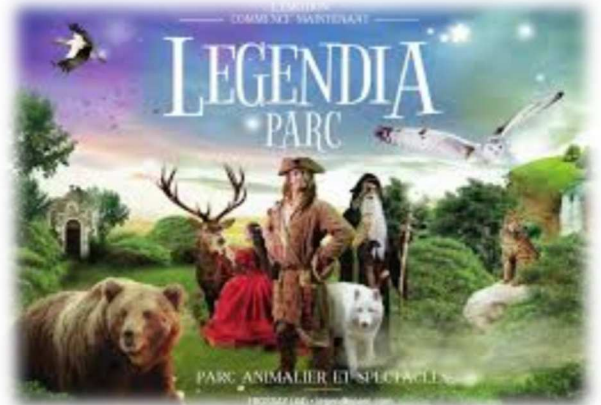


• JOURNEE DECOUVERTE DU 14 SEPTEMBRE 2017 AU PARC DES LÉGENDES DE FROSSAY (44)

Un départ mouvementé vers le pays du rêve !

Eh oui, finies les vacances, on repart sur les routes... Wouah il y a foule dans notre Albatros. C'est super génial de voir autant de passagers. Mais qu'est ce qu'il se passe ? Il manque encore des personnes. Nous apprenons qu'il y a des embouteillages et un véhicule Handistar est en panne, il faut en trouver un autre. Du coup, l'horaire de départ est reculé. Arriverons-nous à l'heure ? Après un voyage agréable, nous arrivons à destination mais ne pouvons visiter ce qui était prévu à 11h. Pas grave nous allons néanmoins nous restaurer. Les convives sont enthousiastes et la convivialité est de mise.

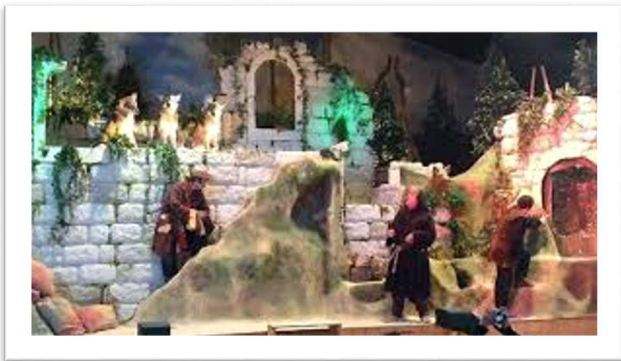
alors qu'une bête monstrueuse terrorise le Gévaudan, un moine et un voleur vont se perdre dans les ruines fantasmagoriques d'un monastère dressé au cœur des marais du Pays de Retz. Ensemble et avec l'aide d'une mystérieuse meute de loups, ils vont s'armer de courage et d'ingéniosité pour libérer un jeune homme atteint d'une terrible malédiction : à chaque pleine lune, il se change en loup-garou ». Frissons et émotions sont au rendez-vous. Le plus impressionnant c'est l'obéissance des loups pour ce spectacle. Pour interpréter la meute de loups, des chiens loups de Saarloos ont été spécialement éduqués. A la fin, une jeune femme répond aux questions qui ont été posées par les spectateurs concernant les loups en général.



de voiture dans une ferme désuète, perdue au milieu de nulle part, sans téléphone ni wifi. Seul, Séraphin, un jeune agriculteur célibataire et ses animaux, y habitent en toute harmonie.

Mais cette ferme est construite sur la croisée des mondes : le nôtre et celui des légendes. Donc rien d'étonnant de voir Louison discuter avec un Korrigan de Batz-sur-Mer, caresser une licorne ou se faire servir son repas par des animaux de la ferme ». Les héros principaux sont une bonne quinzaine d'animaux de la ferme (âne, vache, poules, cochons, licorne).

Difficile d'imaginer ces animaux capables de telles prouesses. Et pourtant ! la réalité est là. Ils nous ont offert de grands moments de joie et d'émotions. C'est la preuve que le rêve, le rire et la bienveillance peuvent offrir, le temps d'un spectacle, une parenthèse enchantée nécessaire et salvatrice. Et bien sûr, Louison et Séraphin se sont mariés et eurent beaucoup d'enfants.....



Qui craint le grand méchant loup ?

Au cœur du Pays de Retz, Legendia Parc nous transportera dans des contes, des légendes, des spectacles. Nous embarquons pour entrer dans « le secret des loups » dans les ruines de Chateauloups. Nous voici installés, surtout n'ayons pas peur. Est-ce que nous verrons des vrais loups ? Voici l'histoire « En 1766,

Une parenthèse enchantée dans un monde hyper-connecté !

Puis nous partons à la rencontre d'un petit homme vert, un homme qui parle aux animaux de la ferme. Vous avez deviné de qui il s'agit ? Eh oui, c'est Goulven le Korrigan. *Histoire* : « De nos jours, Louison, une jeune femme vivant en banlieue, débordée de travail, ultra-connectée, harcelée par un patron phalocrate, tombe mystérieusement en panne



• JOURNEE DECOUVERTE DU 14 SEPTEMBRE 2017 AU PARC DES LÉGENDES DE FROSSAY (SUITE)



Retour vers le réel... Puis nous reprenons le chemin du retour en croisant encore quelques animaux. Dommage que nous n'ayons pas plus de temps pour continuer une visite qui aurait été fort

intéressante en découvrant « la caverne du dragon » « la forêt des fées » « la maison d'été du Père Noël » « la mine des nains » par exemple. Peut être pour une prochaine escapade ? Nous avons eu la chance d'avoir un temps clément et une super ambiance comme d'habitude. Merci à vous tous de la bonne humeur que vous apportez. Kenavo et à la prochaine fois pour de nouvelles aventures.



LE COIN DES PETITES ANNONCES

🐾 **À vendre** : fauteuil électrique QUICKIE F55, rouge métallisé, de 2007. Vendu avec coussin ergonomique, barre de verticalisation, appuie-tête et repose-pieds manuels et électriques. Matériel en bon état dans l'ensemble ; nouvelles batteries à prévoir. Plus d'informations au 06 74 50 02 89 ou par mail : sophie.lebrize@gmail.com.



🐾 **Une route pour tous !** L'auto-école de Rennes Bréquigny propose aux personnes en situation de handicap un local adapté et un véhicule équipé (plusieurs dispositifs de conduite possibles) en vue de passer les permis B et AAC, de régulariser son permis ou de se remettre à niveau. Auto-école Rennes Bréquigny : 02 99 50 52 61. Site Internet : www.auto-ecole-rennes.fr.

🐾 **Une cure thermale pour les personnes atteintes de sclérose en plaques** : les thermes de Lamalou-Les-Bains (Hérault) proposent, de mars à novembre 2018, des cures personnalisées et spécifiques aux personnes atteintes de sclérose en plaques. En complément de la cure thermale, une prise en charge globale est assurée à travers des ateliers adaptés à la pathologie et encadrés par des professionnels de santé. Coût : 125 € ou 140 € (1ère cure) le forfait non pris en charge par la caisse d'assurance maladie. Informations au 0825 825 007 ou sur le site : lamaloulesbains@chainethermale.fr.

🐾 **Tourisme** : Jean-Marie Marquet, atteint de tétraplégie et fondateur du site : www.wheelcap.fr, site d'informations et de réservations d'hébergements accessibles aux personnes en situation de handicap, a lancé une enquête dans le but de faire améliorer l'offre touristique du site internet Wheel'Cap. Vous pouvez contribuer à cette démarche en remplissant le questionnaire en ligne : <https://educ.sphinxonline.net/v4/s/6obxru>.



● **Journée découverte du 26 octobre 2017 au jardin des Renaudies (53)**



Départ sous le soleil

Ce 26 octobre 2017, M. Météo nous a beaucoup gâtés car, malgré nos craintes, le soleil ne nous a pas quittés de la journée. Quelle chance ! Nous voilà partis pour la Mayenne. Direction : Colombiers du Plessis où, après un bon repas, étonnement calme en l'absence de notre inégalable animatrice Zaza, nous partons visiter le jardin des Renaudies entre Bretagne et Normandie.

fleurs, d'arbres et d'arbustes, dont certaines assez rares. Notre guide nous parle avec passion des éléments emblématiques du parc : le chêne rouge, les châtaigniers du Japon, le bouleau pleureur, l'arbre à palabres, le mélèze, l'arbre à mouchoirs... Les rhododendrons, les hortensias, les azalées, les camélias, forment des haies somptueuses clôturant le parc et délimitant les espaces comme autant de jardins spécifiques.

Hélas, en cette période de l'année, peu de plantes sont en fleurs et nous restons un peu sur notre faim. Il faut dire que cette sortie avait été programmée à la fin du mois de juin et qu'elle a été annulée en raison de la canicule. Dommage !

Nous nous rattrapons en admirant la grande roue et son lavoir, un magnifique colombier, le ruisseau et son bassin où de nombreuses espèces animales viennent se

réfugier : oiseaux, poules d'eau, hérissons, chevreuils... Plus insolites, une basse cour, des ruches, un cellier de bric-à-brac, attirent également notre curiosité.

Retour vers le 19^e siècle

La seconde partie de la visite nous emmène dans l'écomusée : une maison d'habitation du 19^e siècle

et son aménagement d'époque, de grands hangars où sont entreposés d'anciennes machines agricoles et des outils d'une autre époque, un atelier de sabotier, un four à pain... Sous un de ces hangars, sur de longs tréteaux, sont alignés des dizaines de cucurbitacées de toutes sortes et de toutes formes. Notre guide nous explique que le parc organise régulièrement des animations saisonnières et que nous voyons là les séquelles de la fête des citrouilles. Il y a aussi, à d'autres périodes, la chasse aux œufs, le labyrinthe de maïs, l'extraction du miel...

Ce n'est qu'un au-revoir !

À la fin de la visite, malgré le soleil, les roues de nos fauteuils sont passablement crottées. Très gentiment et avec beaucoup de patience, notre guide les nettoie au tuyau d'arrosage et nous voilà fin prêts pour remonter dans le car et clore ainsi la saison de nos sorties découvertes. Rendez-vous en février l'année prochaine avec nos 2 organisateurs préférés : René et Zaza !



Un jardin à l'anglaise en automne

Notre guide nous entraîne entre les différents massifs de ce jardin à l'anglaise, créé en 1988 par M. Jean Renault, pépiniériste et amoureux des jardins. Ce parc de plus de 3 hectares propose aux visiteurs la contemplation de 3 000 variétés de plantes, de



Notre nouvelle rubrique :
« Portrait »

Francis ROSSIGNOL : « j'étais sur la route toute la sainte journée »



Sa vocation : conduire et accompagner !

Voilà plus de 5 ans que Francis est bénévole à l'APF où il est arrivé, un peu par hasard, sur les conseils de sa fille qui travaille dans le handicap. Ancien chauffeur routier au long cours, c'est tout naturellement qu'il est devenu conducteur bénévole à la Délégation. Au départ, il s'agissait surtout du transport des textiles puis, de plus en plus, il a assuré le transport des personnes en situation de handicap : les adhérents de la Délégation, mais aussi les personnes des établissements de l'A.P.F. ; il a ainsi emmené une résidente du Foyer Guillaume d'Achon qui devait faire un stage à Ancenis et a été cherché des résidents des APEA de Redon à Massy pour les ramener chez eux. Il avoue volontiers préférer les grands trajets ! Assurer le transport des personnes handicapées, ça

consiste parfois simplement à les emmener d'un point à un autre. De chez elles à la gare, par exemple, quand l'horaire du train est trop tôt le matin pour pouvoir demander un transport Handistar. Mais c'est aussi souvent assurer une présence auprès de la personne transportée (un accompagnement au spectacle qu'elle va voir par exemple) et être à l'écoute de ses besoins : il a ainsi accompagné une résidente à un enterrement dans sa famille en faisant bien attention à ne pas la précipiter pour rentrer sitôt la cérémonie terminée car il a bien senti qu'elle avait besoin de rester un peu auprès des siens.

Des journées découvertes aux séjours d'APF Évasion...

Son bénévolat, il l'a aussi exercé dans les activités de loisirs proposées par la Délégation : il a été accompagnateur lors des journées découvertes et sur des séjours organisés par Stéphanie. Il a même été accompagnateur pendant une semaine lors d'un séjour d'A.P.F. Évasion. Son rôle, alors, ne se limite pas à conduire les véhicules ; il est aussi présent auprès des personnes en situation de handicap au moment des visites, des transferts, et des repas. Le

séjour d'A.P.F. Évasion lui a d'ailleurs bien plu : il pense qu'il va renouveler l'expérience car au fond, ce qu'il préfère ce sont les « grandes sorties ».

Sur le pont pour les braderies et autres opérations ressources

Il a également été sur le pont pour les braderies : non seulement en remplissant son rôle de chauffeur mais en participant aussi à la mise en place des stands. Il charge et décharge le véhicule, dépose le matériel, etc. Tant qu'on lui demande un travail physique, ça lui convient bien. Pour l'opération des « Brioches de l'Amitié », c'était pareil : pas de souci pour assurer le ravitaillement des points de vente mais pas question de vendre !



■ **CULTURE**

À lire : L'écorce des choses

Une fillette sourde âgée de neuf ans s'installe avec ses parents à la campagne. Isolée par sa surdité, une mère qui ne sait que faire pour communiquer avec sa fille et un père qui tente de l'oraliser de force, l'enfant, imaginative, construit son monde au fil de ses promenades. Un ballon la conduit vers un petit garçon, avec lequel elle joue et découvre les environs... Dans cet album broché en bande dessinée, Cécile Bidault relate par l'image les quatre saisons de cette fillette, sans paroles et peu de texte. Une immersion dans un imaginaire enfantin qui montre que la parole n'est pas tout.

L'écorce des choses, par Cécile Bidault, éditions Warum, 17€ en librairies.



■ **Manga : Perfect World tome 5**

Akata a publié la version française du 5^{ème} tome de la manga Perfect World, écrite et dessinée par Rie Aruga. Tsugumi et Ayukawa sont séparés. Elle est retournée vivre chez ses parents pour aider son père très diminué physiquement par un cancer, et décide d'entamer des études d'auxiliaire de vie, loin d'Ayukawa qui se réfugie dans son travail d'architecte et le basket fauteuil. Tsugumi rencontre Kaede, paralysée par une maladie évolutive qui avec son ami a le projet de construire une maison adaptée... Rie Aruga poursuit dans ce tome l'exploration de la vie avec un handicap moteur, en introduisant un nouveau couple qui veut l'assumer coûte que coûte, mais leur relation est-elle viable ?

Perfect World tome 5, par Rie Aruga, éditions Akata, 6,95€ en librairies. N'y a

Festival Zanzan
La 7^{ème} édition du Festival Zanzan, consacré au cinéma et aux arts des différences, se déroulera à Rennes du 14 au 18 mars 2018. Informations sur le site <https://www.zanzan-films.com/>.



■ **SPORTS**

■ **Mondial de parabadminton**

Le championnat du monde de parabad s'est déroulé, fin novembre, en Corée. Déjà champion d'Europe, Lucas Mazur revient champion du monde du mondial de parabad, à 20 ans, en catégorie handicap d'un membre inférieur. Il a survolé la compétition en gagnant tous les sets qu'il a disputés. Fabien Morat a remporté une médaille d'argent en double mixte (catégorie joueur de petite taille), ainsi que le bronze en double hommes. Mathieu Thomas a également obtenu la médaille de bronze en double hommes (debout handicap membre inférieur).



■ **LOISIRS**



Le guide de voyages collaboratif des personnes à mobilité réduite. Ce guide vous permet d'organiser votre voyage sereinement grâce aux retours d'expériences d'autres voyageurs dans la même situation et de partager à votre tour vos voyages accessibles. Rendez-vous sur le site : www.handiplanet.com.



Pourquoi un sapin à Noël ?

Entre 2000 et 1200 avant JC, on parlait déjà d'un arbre, l'épicéa, arbre de l'enfancement, car le jour du 24 décembre était considéré comme le jour de la renaissance du soleil. Dans leur calendrier, basé sur les cycles lunaires, à chaque mois, correspondait un arbre. L'épicéa, symbole de vie, fut celui du 24 décembre et, pour célébrer le solstice d'hiver, il était décoré avec des fruits, des fleurs et du blé. En 354, l'Église institue la célébration de la naissance du Christ le 25 décembre, pour rivaliser avec cette fête païenne, mais elle se résumait à la messe de la nativité. À la fin du VIIe siècle, un moine évangéliste allemand, qui deviendra plus tard Saint Boniface, voulait convaincre les druides germains que le chêne n'était pas un arbre sacré. Il en fit donc abattre un qui, en tombant, écrasa tout ce qui se trouvait sur son passage à l'exception d'un jeune sapin. Saint Boniface y vit là un miracle et appela cet arbre : l'arbre de l'Enfant Jésus. Depuis, on plante en Allemagne de jeunes sapins pour célébrer la naissance du Christ. Au XIème siècle, l'arbre de Noël, garni de pommes rouges, symbolisait l'arbre du paradis. C'est au XIIème siècle que la tradition du sapin est apparue en France,



plus précisément en Alsace. Au XIVème siècle, les décorations étaient composées de pommes, de confiseries et de petits gâteaux. Au XVIIème et XVIIIème siècles apparaissent les premiers sapins illuminés de chandelles improvisées. C'est en 1738 que Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV, roi de France, aurait installé un sapin de Noël dans le château de Versailles. Cette tradition se généralisa après la guerre de 1870 dans tout le pays grâce aux immigrés d'Alsace-Lorraine qui firent largement connaître la tradition de l'arbre de Noël aux Français. Les comités d'entreprises, mis en place au milieu du XXème siècle, adoptent très vite la tradition de l'Arbre de Noël : l'espace d'un après-midi, les enfants des salariés sont conviés à un spectacle suivi d'un goûter, avec souvent une remise de cadeaux, sans oublier le grand sapin de Noël décoré et installé pour l'occasion.

Blagues de l'hiver

Il y a quatre âges dans la vie de l'homme :

- celui où il croit au Père Noël ;
- celui où il ne croit plus au Père Noël ;
- celui où il est le Père Noël ;
- celui où il ressemble au Père Noël.

La perle de « La Voix du Nord »

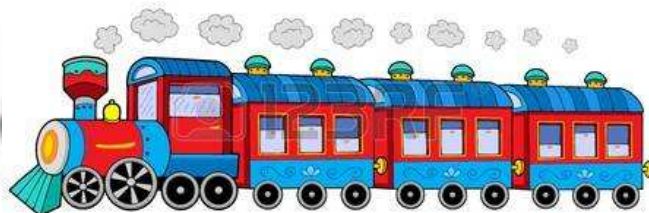
Fin septembre, le célèbre journal a relaté cet épisode dans le cadre des incendies à répétition de voitures, parking du dojo de Ronchin : *Feux de voitures rue Braille* : « *Je ne suis pas aveugle* » a répondu le maire.

Charade

Mon 1^{er} ne représente pas beaucoup,
 Mon 2nd est une cheville au golf,
 Mon 3^{ème} laisse une empreinte sur le sol,

Mon 4^{ème} est un théâtre à Tokyo,
 Mon 5^{ème} c'est lui au féminin,
 Tino Rossi a immortalisé mon tout.

Rébus : elles s'offrent au 1er janvier



Tales Réponse charade : petit papa Noël (peu, tee, pas, pas, No, elle)
Réponse rébus : Etrennes (haie, train, Noël) pages entières



Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: http://www.apf35.com/

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)

- Adresse : 40, rue Danton - 35700 Rennes.
N° tel : 02.99.84.26.66.
N° fax : 02.99.36.77.36.
Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

DONS - Legs, donations, assurances-vie

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes - tél. : 02.99.84.26.66.

Han'dizou 35 est édité au trimestre. Pour celui d'avril, mai et juin 2018, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le 10 mars 2018.

Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 500 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Pary-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard, Tel : 02 99 84 26 66

Form titled 'Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie' with fields for name, address, postal code, city, phone, and email.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40381 - 94405 Cnosy Le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine Faire Face via notre site internet apf.asso.fr

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Subscription options: Cotisation individuelle à l'APF (25€), Cotisation familiale (2-6 persons), and J'apporte mon soutien à l'APF.

Membership options: 1st year free cotisation for under 25s, 1st year free cotisation for FFH license holders, 1-year subscription to FAIRE FACE magazine (22€), and J'apporte mon soutien à l'APF.

TOTAL de mon règlement: [] €

Payment details form: Name, address, postal code, city, email, and payment method (check or bank card).